



***RAPPORT ANNUEL 2022***  
**CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER**

QUÉBEC, 17 avril 2023

## Table des matières

1.	Mot de la présidente	2
2.	Composition du conseil d'administration	2
3.	Rapport des activités	2
3.1	Réunions	2
3.2	Présentations spéciales	3
3.3	Participation des citoyennes et citoyens	3
3.4	Participation régulière du conseil de quartier à des activités du milieu	4
3.5	Consultations publiques effectuées par la Ville de Québec	5
3.6	Participation à des activités média	5
4.	Dossiers spécifiques de travail du CQV	5
5.	Orientations pour 2023	9
6.	Remerciements	9
	Annexe 1 : États financiers 2022	10
	Annexe 2: Liste des résolutions	13
	Annexe 3: Bilan des activités de consultation publique pour 2021	31

## 1. Mot de la présidente

L'année 2022 a été très chargée en matière de réunions, comme vous pourrez le constater à la lecture de ce rapport. De nouveaux sujets d'intérêt sont apparus, tels que les espaces verts, la canopée, l'environnement.

## 2. Composition du conseil d'administration

Le conseiller ou la conseillère municipal(e) du district est d'office membre du conseil d'administration sans droit de vote ainsi que le conseiller ou la conseillère en consultations publiques de l'Arrondissement des Rivières qui assure la liaison entre le conseil d'administration et les instances municipales.

Au **31 décembre 2022**, le conseil d'administration était composé des huit personnes suivantes :

Nicole Laveau	Présidente
Raynald Pelletier	Vice-Président
Mahamadou Sissoko	Trésorier
Gemma Drouin	Secrétaire
André Garon	Administrateur
Mathieu Legrand	Administrateur, représentant de La Ruche Vanier
Jean-Noël Ouisse	Administrateur
Jacynthe Fortin	Administratrice

Un administrateur présent en 2021 n'a pas renouvelé son terme. Une ancienne administratrice, Jacynthe Fortin, a été élue au Conseil d'administration.

## 3. Rapport des activités

### 3.1. Réunions

En 2022, le Conseil de quartier de Vanier a tenu 20 réunions réparties comme suit :

Régulières ou <u>spéciales</u> (12)	18 janvier, 15 février, 24 février, 15 mars, 21 avril, 3 mai, 21 juin, 29 juin, 20 septembre, 18 octobre, 15 novembre, 20 décembre
Plénières (en privé) (7)	12 janvier, 31 janvier, 10 février, 24 février, 27 avril, 9 mai, 29 juin
Assemblée générale annuelle (1)	21 avril 2022

Les réunions plénières ont traité des sujets suivants :

- 12 janvier dossier Nickel et analyse de notre sondage afin de connaître l'opinion de la population de Vanier sur différents sujets
- 31 janvier analyse du sondage (suivi) et réflexion sur Vanier 2040
- 10 février sommaire de la discussion avec Pierre-Luc Lachance sur nos propositions du réseau cyclable dans le quartier
- 24 février finaliser l'analyse du sondage
- 27 avril discussion sur le projet de la sécurité routière 2022
- 9 mai idem
- 29 juin présentation par la Ville sur les travaux à venir sur Mgr. Plessis

Quelques réunions « spéciales » du CQ Vanier ont eu lieu pour traiter des sujets suivants :

- 24 février Mise au point sur un segment de piste cyclable proposé par la Ville
- 21 avril Adoption du rapport annuel et des états financiers 2021
- 29 juin Résolution sur le passage Laperrière

### **3.2. Présentations**

Lors de nos réunions mensuelles régulières, nous avons assisté à quelques présentations réalisées par des organismes ou par la Ville de Québec:

- 3 mai Présentation sur les avancées des projets de déminéralisation dans Vanier (avenue Champagnat et rue Beaucage) par la Ville

### **3.3. Participation des citoyennes et citoyens**

La présence de citoyen-ne-s à nos réunions est plutôt faible, sauf en de rares occasions. En effet, il y a eu un taux élevé de participation à l'activité de consultation pour les travaux majeurs sur la rue Mgr-Plessis, tant en mode présentiel qu'en virtuel.

### 3.4. Participation régulière du conseil de quartier à des activités du milieu

Des membres du Conseil de quartier de Vanier participent à des comités au sein du quartier ou au niveau régional :

Comité-conseil « Mon environnement, ma santé »	Nicole Laveau	À cause de la Covid 19, le travail des professionnels scientifiques a été perturbé. Les réunions en vue de la production du Rapport final auront lieu dans la première moitié de 2023.
Table de concertation Vélo	Jean-Noël Ouisse Nicole Laveau (substitut)	Ces rencontres ont lieu environ aux 2 mois. Jean-Noël fait valoir notre point de vue sur certains dossiers communs.
Table sur la mobilité des quartiers centraux	Nicole Laveau	C'est l'organisme Accès Transports viables qui a la charge de cette Table. Ce sont principalement des présidents de CQ centraux qui y sont représentés.  Nous discutons principalement de préoccupations touchant la mobilité au sens large.  Depuis septembre 2022, aucune réunion n'a eu lieu, ATV étant à la recherche d'un nouveau directeur général.
Conseils d'établissements des écoles primaires et secondaire	Nicole Laveau (ENDC et ESF) Mahamadou Sissoko (ESV)	Le conseil d'établissement à l'École secondaire Vanier n'a pas été formé pour 2022-23, par manque de parents intéressés à s'y impliquer.  Pour les écoles primaires, différents sujets d'intérêt ont été abordés dont le sondage (portion déplacements vers les écoles), les réaménagements des corridors scolaires, des projets en sécurité routière.
Projet d'un parc sur le stationnement du CHSLD Christ-Roi	Jacynthe Fortin Nicole Laveau	C'est le CIUSSS-CN (Catherine Raymond) et Nature Québec qui ont la charge de ce projet. Des esquisses nous ont été présentées. Le puzzle du financement est

		toujours préoccupant. Les travaux devraient se réaliser en 2023 et 2024.
Projet Sécurité routière pour 2023	Jean-Noël Ouisse Mahamadou Sissoko Nicole Laveau	Nous avons rédigé une demande de subvention pour 2023. Nous attendons une réponse vers mars 2023.
Table de quartier de Vanier	Nicole Laveau	Nous avons eu 4 réunions en 2022. Celle de septembre 2022 a porté principalement sur un projet embryonnaire de « maison de quartier ». Il reste beaucoup de ficelles à attacher avant de voir sa réalisation.

### 3.5. Consultations publiques effectuées par la Ville de Québec

3 mai Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier concernant le projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur une partie des lots numéro 1 940 040, 1 940 041 et 2 228 689 du cadastre du Québec, (R.V.Q. 3075)  
*Recommandation : favorable*

20 juin Demande d'opinion au conseil de quartier concernant le projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme pour le pôle Wilfrid-Hamel-Laurentienne, (R.C.A.2V.Q. 325)  
*Notre recommandation : favorable avec des conditions.*

### 3.6 Participation à des activités média

Nous avons été sollicités à quelques reprises, principalement par TVA, le Journal de Québec ainsi que le Carrefour de Québec aux sujets du 3<sup>e</sup> lien, du dossier nickel.

## 4. Dossiers spécifiques de travail du CQV

Sondage maison	Débuté à l'automne 2021, l'analyse s'est terminée en mars 2022. Nous souhaitons prendre le pouls de la population de Vanier sur différents thèmes, tels que <b>le logement, les espaces verts, l'espace des terrains d'Hydro-Québec, les déplacements en général et le 3<sup>e</sup> lien.</b>
----------------	--

	<p>Plus de 120 participants ont répondu à notre questionnaire. Notre analyse est accessible sur le site web de la Ville. D'autres organisations peuvent s'en inspirer.</p> <p><a href="#">Visualiser.ashx (quebec.qc.ca)</a></p>
Réseau cyclable	<p>Un mémoire a été déposé auprès de la Ville à ce sujet. Son titre : <b>Réseau cyclable dans le quartier de Vanier – Analyse de l'existant et propositions de bonifications.</b></p> <p>Conjointement avec le Conseil de quartier de Lairet, une résolution a été adoptée afin que la Ville choisisse de réaliser une piste cyclable reliant ces 2 quartiers, en la faisant passer au sud de la voie ferrée, au lieu du nord laquelle est plus risquée pour les usagers.</p> <p><a href="#">Visualiser.ashx (quebec.qc.ca)</a></p> <p>Voir nos <b>résolutions nos 22-CA-16, 20, 30, 44, 62 en annexe.</b></p>
Espaces verts	<p>Le Conseil de quartier de Vanier a adopté quelques résolutions afin de demander à la Ville de Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'accélérer ses efforts en matière de verdissement;</li> <li>- de limiter au maximum la coupe d'arbres</li> <li>- de saisir toutes les opportunités de verdissement.</li> </ul> <p>Voir nos <b>résolutions nos 22-CA-23, 27, 58 en annexe.</b></p>
Dossier « nickel »	<p>En décembre 2021, le Gouvernement du Québec a déposé un projet de loi visant à hausser substantiellement la norme pour le nickel au Québec. Après réflexion et discussion au sein du CQV, il a été convenu de faire une recommandation à la Ville de Québec pour qu'elle se prononce en défaveur. On se rappelle que la Ville a tenu une journée complète d'audition de mémoires à ce sujet en février dernier, incluant des professionnels et des représentants de citoyens.</p> <p>Nous avons également produit une recommandation adressée au Gouvernement du Québec pour qu'il retire sa proposition.</p> <p>D'autres conseils de quartier ont également produit de telles recommandations.</p> <p>Nous savons tous aujourd'hui que le Gouvernement du Québec a fait adopter son projet de loi tel quel.</p>

	<p>Voir <b>nos résolutions nos 22-CA-02, 03 et 04 en annexe.</b></p>
<p>PPU Hamel-Laurentien</p>	<p>Le 21 juin 2022, la Ville a procédé à une demande d'opinion auprès du CQV. Notre recommandation était d'accepter la demande mais aux conditions stipulées dans le mémoire déposé par le Conseil de quartier.</p> <p><a href="#">Visualiser.ashx (quebec.qc.ca)</a></p> <p>Ce PPU était important pour le CQV :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- parce qu'il aura un impact très important sur notre milieu de vie dans le quartier pour les zones touchées et ce, pour plusieurs années ;</li> <li>- une forte augmentation de la population dans ces zones ;</li> <li>- dans le passé, les résidents de Vanier ont vécu beaucoup de frustrations, causées par les demandes de dérogations de la part des promoteurs ;</li> <li>- le développement à venir dans le quartier de Vanier est sans précédent en termes de densification, tout particulièrement au sud du Boul. Wilfrid-Hamel.</li> </ul> <p>Nos conditions consistaient à rabaisser la hauteur de 8 étages à 6 étages incluant les surhauteurs; une autre était de maintenir une perception à l'échelle humaine; et de considérer nos recommandations émis en décembre 2021 lors du dépôt de notre mémoire sur le réseau cyclable.</p> <p><b>Nos enjeux face à ce grand projet de la Ville</b> étaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un risque de décalage du cadre bâti,</li> <li>- un risque de décalage social</li> <li>- un risque d'ouvrir Vanier à la spéculation immobilière et foncière.</li> </ul> <p>Nous craignons de voir le phénomène de la gentrification s'implanter graduellement avec son lot de conséquences.</p> <p>Voir le Rapport – Démarche de la participation publique déposé par la Ville de Québec le 16 sept. 2022 pour plus de détails à l'Annexe 2 (page 40 et les suivantes).</p> <p><a href="#">CPFichierAzure.ashx (quebec.qc.ca)</a></p>

	Voir nos <b>résolutions nos 22-CA-24, 29, 48, 64, 65 en annexe.</b>
Projet Aînés	<p>Déjà quelques réunions ont eu lieu en 2022. Nous avons dressé un « portrait » des Aînés dans notre quartier avec les données de Statistiques Canada.</p> <p>Nous bénéficions de la présence de Catherine Raymond du CIUSSS-CN.</p> <p>En avril 2022, la Ville de Québec a organisé un Sommet des aînés où chaque arrondissement a eu une rencontre d'une demi-journée qui portait sur différents thèmes, comme le transport collectif, le logement, les services de loisirs. Un rapport synthèse a été rédigé.</p> <p><u><a href="http://quebec.qc.ca">Sommet des aînés de Québec 2022 (quebec.qc.ca)</a></u></p>
Déneigement d'un tronçon de la rue Laperrière	<p>A l'automne 2022, nous avons questionné la Ville pour savoir pourquoi un petit passage, lequel appartient à la Ville de Québec (ligne de désir) sur la rue Laperrière vers le stationnement du Carrefour Soumande n'est pas déneigé par la Ville.</p> <p>Nous avons reçu une réponse « administrative » et une autre « politique », toutes deux négatives.</p> <p>En 2023, nous agirons à nouveau pour faire débloquent cette problématique où plusieurs résidents utilisent ce passage étroit et plus rapide. Si ce n'est pas déneigé, cela peut être risqué que des personnes se blessent en tombant sur la glace.</p>
Réaménagement sur la rue Mgr-Plessis	La Ville a tenu une première consultation des résidents touchés par ce projet. Très bonne participation tant en présentiel qu'en virtuel. Nous attendons de voir le projet final de ces travaux au printemps 2023.
Élections québécoises	<p>Pour la première fois de notre existence, nous avons écrit une résolution pour faire valoir « <b>notre liste des priorités</b> » auprès des candidats dans notre comté.</p> <p><b>Voir la résolution no 22-CA-57 en annexe.</b></p>

## 5. Orientations pour 2023

En 2022, les thèmes des espaces verts, la canopée, l'environnement, ont pris une grande place dans nos discussions. Pour 2023, le CIUSSS-CN a déjà communiqué avec tous les conseils de quartier pour former un comité sur « les Actions climatiques ». A suivre.

Nous avons débuté un projet qui nous permettra de rejoindre et de communiquer avec les personnes âgées dans notre quartier dont l'un des buts est la valorisation des « personnes d'expérience » et de leur fournir beaucoup d'informations sur des services qui pourraient les intéresser. A suivre.

Nous avons adressé quelques demandes auprès de la Ville touchant la sécurité routière, tout particulièrement pour le Boul. Wilfrid-Hamel entre les intersections Mgr-Plessis jusqu'au Boul. Pierre-Bertrand.

Les terrains laissés vacants par Hydro-Québec sont très convoités. La Ville de Québec devrait fournir des efforts pour qu'elle puisse les utiliser ou les prêter à des organismes.

## 6. Remerciements

Le conseil d'administration du conseil de quartier de Vanier tient à remercier les citoyennes et citoyens qui ont participé aux différentes assemblées au cours de l'année 2022. Leurs interventions ont suscité une réflexion de la part des membres du conseil d'administration relativement à ces divers dossiers que nous avons eu l'occasion de traiter. Nous espérons que les citoyennes et les citoyens profiteront de notre tribune pour soumettre d'autres interrogations et faire connaître leurs opinions sur différents sujets touchant leur milieu de vie.

Je tiens à remercier tous les administratrices et administrateurs du Conseil de quartier de Vanier pour leur disponibilité remarquable en 2022, par leur présence aux 20 réunions en comité plénier, en réunions spéciales ou régulières ainsi que les personnes qui ont participé à la rédaction des différents documents publiés.

Nous ne pouvons pas terminer ce rapport sans remercier spécialement Madame Alexandra Mauger pour sa grande patience à répondre à nos questions.

- *Document original signé* –

Nicole Laveau  
Présidente  
Conseil de quartier de Vanier

**LE CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER**

**ÉTATS FINANCIERS**  
**(non-vérifiés)**

**AU 31 DÉCEMBRE 2022**

## LE CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER

### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

	2022	2021
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	623	<u>174</u>
<b>Passif et actif net</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs		
<b>Actif net</b>		
Non affecté	623	174
	623	174

**Au nom du Conseil de quartier de Vanier :**

---

---

LE CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER

## ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

### ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	<b>2022</b>		<b>2021</b>
	<u>\$</u>		<u>\$</u>
<b>Produits</b>			
Subventions Québec	4500	–	<u>581</u>
Ville de Fonctionnement			
<b>Charges</b>			
Fonctionnement	1052		1290
Projets	3000		0
	<u>4052</u>		<u>1290</u>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	448		(709)
<b>Actif net non affecté au début de l'exercice</b>	174		919
<b>Actif net non affecté à la fin de l'exercice</b>	<u>623</u>		<u>174</u>

**LISTE DES RÉOLUTIONS (77)****22-CA-001**

SUR UNE PROPOSITION DE M. MATHIEU LEGRAND ET SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2021 tel que modifié.

**ADOPTÉ**

**22-CA-002** (voir le texte complet en Annexe 1 à la fin du p.v. de janvier 2022)

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR M. MAHAMADOU SISSOKO, IL A ÉTÉ RÉSOLU UNANIMEMENT que le Conseil de quartier de Vanier recommande que la **Ville de Québec se prononce en défaveur** du projet de règlement visant un ajustement de la norme de nickel dans l'air ambiant par le Gouvernement du Québec.

**ADOPTÉ**

**22-CA-003** (voir le texte complet en Annexe 2 à la fin du p.v. de janvier 2022)

Il est **proposé** par M. Jean-Noël Ouisse et appuyé par M. Mathieu Legrand que le Conseil de quartier de Vanier exige que le Gouvernement du Québec **annule et retire** cette demande du projet de règlement visant un ajustement de la norme de nickel dans l'air ambiant par le Gouvernement du Québec.

**ADOPTÉ à l'unanimité**

**22-CA-004** (voir le texte complet en Annexe 3 à la fin du p.v. de janvier 2022)

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ PROULX ET SECONDÉE PAR M. RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter la lettre adressée à M. Benoît Charrette, ministre de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques du Québec.

**ADOPTÉ**

**22-CA-005** (voir le texte complet en Annexe 4 à la fin du p.v. de janvier 2022)

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR M. ANDRÉ GARON, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le communiqué de presse et de le cosigner avec les Conseils de quartier de Saint-Roch et Saint-Sauveur.

**ADOPTÉ**

**22-CA-006**

SUR UNE PROPOSITION DE MME NICOLE LAVEAU ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de fixer à 95.00 \$ le montant versée à la secrétaire de soutien pour les services de secrétariat.

**ADOPTÉ**

**22-CA-007**

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE SECONDÉE PAR M. ANDRÉ PROULX, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'engager les frais de 95.00 \$ par assemblée pour l'année 2022.

**ADOPTÉ**

**22-CA-008**

SUR UNE PROPOSITION DE M. RAYNALD PELLETIER ET SECONDÉE PAR M. MATHIEU LEGRAND, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de défrayer un montant de 95.00 \$ pour les services de secrétariat pour l'assemblée du 18 janvier 2022.

**ADOPTÉ**

**22-CA-009**

SUR UNE PROPOSITION DE MME NICOLE LAVEAU ET SECONDÉE PAR M. RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer Mme Alexandra Mauger comme présidente d'élection à l'assemblée générale annuelle de 2022.

**ADOPTÉ**

**22-CA-010**

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter la date du 19 avril 2022, à 19 h 00, pour la tenue de l'assemblée générale annuelle du Conseil de quartier de Vanier.

**ADOPTÉ**

**22-CA-011**

SUR UNE PROPOSITION DE MME NICOLE LAVEAU ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que M. Raynald Pelletier soit désigné pour assister à ce comité et de signer une lettre de confidentialité, si celle-ci est exigée.

**ADOPTÉ**

**22-CA-012**

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR M. MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 18 janvier 2022 tel que présenté.

**ADOPTÉ**

#### **22-CA-014**

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de défrayer un montant de 95.00 \$ pour les services de secrétariat à Renée Poulin pour l'assemblée du 15 février 2022.

**ADOPTÉ**

#### **22-CA-015**

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le changement de date au 21 avril 2022, à 19 h 00, pour la tenue de l'assemblée générale annuelle du Conseil de quartier de Vanier.

**ADOPTÉ**

#### **22-CA-016 Mise au point sur un segment de piste cyclable proposé par la Ville**

ATTENDU que dans le document « Vision d'aménagement – Pôle urbain Wilfrid-Hamel – Laurentienne », à la page 20, il est mentionné que la Ville de Québec souhaite faire un maillage du réseau cyclable entre les quartiers,

ATTENDU que sur le schéma Figure 10 de la page 20, il est démontré en pointillé rouge un tracé « prioritaire » au nord de la voie ferrée, parallèlement à la rue Soumande.

ATTENDU que nous savons que la Ville de Québec possède déjà une servitude de passage pour ce tracé,

ATTENDU que cet éventuel tracé est sur un terrain non entretenu, non éclairé,

ATTENDU que le schéma Figure 20, à la page 40, démontre un schéma conceptuel des déplacements et mobilité, utilisant la rue Soumande est-ouest et nord-sud, selon une « ligne de désir » plus naturelle pour tout cycliste,

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Noël Ouisse, et APPUYÉ par M. André Garon, Que le Conseil de quartier de Vanier demande à la Ville de Québec de nous confirmer **laquelle des deux options** : « la Figure 10 ou la Figure 20 » est retenue par la Ville pour sa prochaine publication de la Vision sur la mobilité active et ce, le plus rapidement possible, quant à l'axe cyclable est-ouest de la rue Soumande.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **22-CA-017**

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. ANDRÉ GARON, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 15 février 2022 tel que présenté.

**ADOPTÉ**



Attendu que le besoin pour les résidents du quartier de Lairet est de pouvoir rejoindre les zones d'activités commerciales et professionnelles via la rue Soumande,

Attendu que le besoin pour les résidents du quartier de Vanier habitant au nord de la voie ferrée est de pouvoir rejoindre les zones commerciales et professionnelles via la traverse de chemin de fer au niveau de la rue Plante,

Attendu que le Conseil de quartier de Vanier a suggéré un Réseau cyclable dans le quartier de Vanier : Analyse et propositions de bonification <sup>1</sup> et que la section autour de l'axe est-ouest de la rue Soumande a été réfléchi avec l'aide du Conseil de quartier de Lairet (voir page 16),

Attendu que le secteur a besoin d'un réseau cyclable structurant dans le sens est-ouest et que le sud de la voie ferrée constitue un axe naturel allant au-delà des quartiers de Vanier et de Lairet,

Attendu qu'une piste située au sud de la voie ferrée permettrait de créer une connexion avec une piste située sur l'axe nord-sud de la rue Soumande (voir page 40 de la Vision d'Aménagement),

Attendu que la piste projetée de la page 20 de la Vision d'aménagement nécessite l'ajout d'une traverse cyclo-piétonne de la voie ferrée à l'ouest de l'autoroute Laurentienne, alors qu'il en existe déjà une à l'est de cette même autoroute, ce qui augmenterait le risque d'accident potentiel,

Attendu que le droit d'accès sur le terrain d'Hydro-Québec passe par un chemin non entretenu et non éclairé,

Attendu que le terrain d'Hydro-Québec est une zone peu, voir mal fréquentée jusqu'à présent, et que cela constitue donc un problème de sécurité pour les éventuels usagers; il existe un réel sentiment de crainte et d'insécurité quant à la fréquentation de ce boisé,

Il est proposé par Jean-Noël Ouisse dûment appuyé par Mathieu Legrand, que

Le Conseil de quartier de Vanier, associé au Conseil de quartier de Lairet, recommande à la Ville de Québec de reconsidérer le tracé afin de répondre aux besoins des usagers et de favoriser un réseau structurant sur l'axe est-ouest tel que suggéré dans la proposition de réseau.

## **22-CA-021**

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ GARON ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de prendre les moyens nécessaires afin de faire connaître aux résidents concernés du quartier de Vanier l'existence de ces programmes et de porter assistance aux citoyens désireux de s'en prévaloir.

## **ADOPTÉ**

## **22-CA-022**

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ GARON ET SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec ce qui suit :

- Que la réglementation actuelle d'urbanisme et de zonage du quartier Vanier soit respectée, particulièrement quant à la hauteur des bâtiments pour le secteur compris de la rue du Pont Scott jusqu'au boulevard Laurentien, là où le résidentiel est déjà présent,

- Que les dérogations mineures soient accordées en tenant compte de leurs effets sur le voisinage immédiat et l'environnement résidentiel existant, et ce, après consultation du voisinage,
- Que les dérogations mineures ne modifient pas d'une façon majeure la réalisation d'un projet, tel que Le Pivot ou le Groupe O'Drey
- Que tous les nouveaux projets immobiliers comportent au moins 10% de logement sociaux et abordables,
- Que tous les nouveaux projets respectent l'environnement résidentiel existant.

**ADOPTÉ**

**22-CA-023**

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. MATHIEU LEGRAND, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE :

- Le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de tout mettre en œuvre afin d'atteindre les cibles qu'elle s'est fixées dans sa Vision de l'arbre 2015-2025, et
- Que le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec et à l'Arrondissement Des Rivières de rehausser fortement le budget prévu pour la plantation des arbres, tant sur les terrains municipaux que sur les terrains privés dans le quartier de Vanier, afin d'atteindre l'objectif sur un horizon acceptable.

**ADOPTÉ**

**22-CA-024**

SUR UNE PROPOSITION DE JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE :

Le Conseil de quartier de Vanier recommande la déminéralisation et le réaménagement de la section de la rue Soumande, entre le Boul. Wilfrid-Hamel et la voie ferrée.

**ADOPTÉ**

**22-CA-025**

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec la déminéralisation et le réaménagement de l'avenue Bélanger.

**ADOPTÉ**

**22-CA-026**

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE :

Le Conseil de quartier de Vanier recommande la déminéralisation et le réaménagement de cette section de la rue Chabot, entre le Boul. Pierre-Bertrand et le Boul. Père-Lelièvre.

**ADOPTÉ**

## **22-CA-27**

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR MATHIEU LEGRAND, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE :

Le Conseil de quartier de Vanier recommande une entente d'exploitation des lots avec la société d'état Hydro-Québec afin que ces espaces vert vacants puissent être utilisés par la Ville de Québec pour favoriser l'agriculture urbaine et un usage écoresponsable en partenariat avec les organismes communautaires et la population locale.

**ADOPTÉ**

## **22-CA-028**

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. ANDRÉ GARON, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que :

- Le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec la subdivision du lot, afin que la société d'état Hydro-Québec puisse continuer ses activités commerciales dans l'espace clôturé,
- Qu'une entente d'exploitation de l'espace vert situé entre l'espace clôturé et la voie ferrée puisse être conclue avec la Ville de Québec pour une utilisation en accord avec ses objectifs de bien-être de ses résidents.

**ADOPTÉ**

## **22-CA-029**

SUR PROPOSITION DE MATHIEU LEGRAND ET DÛMENT APPUYÉ PAR RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de :

- d'accélérer le projet de transformation en boulevard urbain prévu pour le boulevard Wilfrid-Hamel afin de rendre cette intersection plus sécuritaire pour les personnes vulnérables, et
- d'organiser un atelier de participation citoyenne pour résoudre le problème de dangerosité pour les piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite de l'intersection Marie-de-L'Incarnation / Wilfrid-Hamel ;

**ADOPTÉ**

## **22-CA-030**

SUR PROPOSITION DE M. MATHIEU LEGRAND ET SECONDÉE PAR M. MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de :

- d'améliorer le réseau cyclable dans le quartier Vanier dans un délai raisonnable et d'en rendre compte régulièrement auprès du Conseil de Quartier de Vanier,
- de prendre toutes les mesures pour améliorer la sécurité des déplacements piétonniers et des personnes à mobilité réduite conformément à sa Stratégie de sécurité routière 2020-2024.

**ADOPTÉ**

### **22-CA-031**

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ GARON ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que Mme Nicole Laveau soit déléguée pour assister au comité portant sur la création d'un nouveau parc sur le stationnement du CHSLD Christ-Roy.

**ADOPTÉ**

### **22-CA-032**

SUR UNE PROPOSITION DE MME NICOLE LAVEAU ET SECONDÉE PAR M. RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de désigner M. Mathieu Legrand sur le futur comité qui sera formé sur la protection des arbres, en tant que représentant du Conseil de quartier de Vanier.

**ADOPTÉ**

### **22-CA-033**

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR M. RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de défrayer un montant de 95.00 \$ pour les services de secrétariat pour l'assemblée du 15 mars 2022.

**ADOPTÉ**

### **22-CAS-034**

Les membres du conseil ayant déjà pris connaissance du rapport annuel et des états financiers, SUR PROPOSITION de M. Mathieu Legrand, APPUYÉE par M. André Garon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU D'ADOPTER le rapport annuel 2021 et les états financiers 2021 tels que présentés.

**ADOPTÉ**

### **22-CA-035**

Il est proposé par André Garon dûment appuyé par Jacynthe Fortin, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé à l'unanimité.

**ADOPTÉ**

### **22-CA-036**

Il est proposé par Mahamadou Sissoko, dûment secondé par Gemma Drouin, que Nicole Laveau anime cette séance.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **22-CA-037**

Il est proposé par Mahamadou Sissoko, dûment appuyé par Jean-Noel Ouisse que Mathieu Legrand soit coopté.

Tous les administrateurs ont voté à l'unanimité en faveur de cette cooptation.

**ADOPTÉ**

## **22-CA-038**

Il est proposé par Jacynthe Fortin, dûment appuyé par Mathieu Legrand, que la composition des officiers soit :

Présidence Nicole Laveau  
Vice-Présidence Raynald Pelletier  
Secrétaire Gemma Drouin  
Trésorier Mahamadou Sissoko.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **22-CA-039**

Il est proposé par Jean-Noel Ouisse, dûment appuyé par Mahamadou Sissoko, que la levée de l'assemblée se fait à 20h40.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **22-CA-040**

SUR UNE PROPOSITION DE MME JACYNTHE FORTIN ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, le Conseil de quartier de Vanier recommande à l'unanimité au conseil de Ville d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur une partie des lots numéros 1 940 040, 1 940 041 et 2 228 689 du cadastre du Québec (R.V.Q. 3075).*

**ADOPTÉ**

## **22-CA-041**

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ GARON ET SECONDÉE PAR M. MATHIEU LEGRAND, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 15 mars 2022 tel que présenté.

**ADOPTÉ**

## **22-CA-042**

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. MATHIEU LEGRAND, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 21 avril 2022, tenue à 19 h 00, portant sur l'adoption du rapport annuel et des états financiers.

**ADOPTÉ**

## **22-CA-043**

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHE FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de la 4<sup>e</sup> assemblée du 21 avril 2022, tenue à 20 h 15, portant sur les nominations au conseil d'administration.

**ADOPTÉ**

## **22-CA-044**

Attendu que dans le cadre du mois du vélo initié par Accès transport viable, les conseils de quartier sont invités à organiser des événements. Le Conseil de quartier de Vanier appuie la démarche d'organiser une activité de découverte du quartier à vélo en date du 21 mai 2022 (en partenariat avec la Ruche Vanier).

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. ANDRÉ GARON, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que Jean-Noël Ouisse et Mathieu Legrand soient mandatés pour représenter et signer les demandes faites au nom du Conseil de quartier de Vanier. Un montant jusqu'à concurrence de 100.00 \$ est accordé pour cette activité.

**ADOPTÉ**

**22-CA-045**

SUR UNE PROPOSITION DE M. MATHIEU LEGRAND ET SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de défrayer un montant de 95.00 \$ pour les services de secrétariat pour l'assemblée du 3 mai 2022.

**ADOPTÉ**

**22-CA-046**

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHÉ FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le calendrier des assemblées régulières du Conseil de quartier de Vanier tel que proposé.

**ADOPTÉ**

**22-CA-047**

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR M. MATHIEU LEGRAND, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de défrayer un montant de 25.00 \$ en compensation financière à M. Raynald Pelletier pour les cinq premiers mois de l'année 2022.

**ADOPTÉ**

**22-CA-048**

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'option C, soit d'accepter la demande, aux conditions stipulées dans le mémoire déposé par le Conseil de quartier de Vanier de recommander au Conseil municipal de la Ville de Québec et au conseil d'arrondissement des Rivières d'adopter les projets de règlement suivants :

[Visualiser.ashx \(quebec.qc.ca\)](#)

- Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne, R.V.Q. 3080
- Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme et le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne, R.V.Q. 3081
- Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la mise en œuvre du **Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne**, R.C.A.2V.Q. 325

**ADOPTÉ**

## **22-CA-049**

SUR UNE PROPOSITION DE MME NICOLE LAVEAU ET SECONDÉE PAR M. MATHIEU LEGRAND, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le mémoire sur le PPU du Conseil de quartier de Vanier.

[Visualiser.ashx \(quebec.qc.ca\)](#)

**ADOPTÉ**

## **22-CA-050**

SUR UNE PROPOSITION DE MME JACYNTHE FORTIN ET SECONDÉE PAR M. RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 3 mai 2022 tel que présenté.

**ADOPTÉ**

## **22-CA-051**

SUR UNE PROPOSITION DE MME NICOLE LAVEAU ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHE FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le Conseil de quartier de Vanier recommande l'adoption de ses balises pour avoir droit à cette indemnité.

**ADOPTÉ**

## **22-CA-052**

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSÉ, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de défrayer un montant de 95.00 \$ pour les services de secrétariat fournis par Mme Renée Poulin pour l'assemblée du 21 juin 2022.

**ADOPTÉ**

## **22-CA-053**

SUR UNE PROPOSITION DE MME NICOLE LAVEAU ET SECONDÉE PAR M. MATHIEU LEGRAND, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'engager une dépense de 37.00 \$ pour la mise à jour annuelle au Registre des entreprises.

**ADOPTÉ**

## **22-CA-054**

SUR UNE PROPOSITION DE MME NICOLE LAVEAU ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHE FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de défrayer un montant de 37.00 \$ et remis à Mme Nicole Laveau pour la mise à jour annuelle du Registre des entreprises.

**ADOPTÉ**

## **22-CA-55**

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR M. MATHIEU LEGRAND, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de désigner Mme Jacynthe Fortin comme 4<sup>e</sup> personne pour les pouvoirs de signature au nom du Conseil de quartier de Vanier.

**ADOPTÉ**

## **22-CA-056A**

Attendu que cette ruelle est située sur le territoire de la ville de Québec,

Attendu que cette ruelle n'est pas déneigée pendant la période hivernale,

Attendu que la ville refuse de déneiger cette ruelle. La raison donnée étant que la rue Blouin située plus au sud est déneigée et permet l'accès au centre commercial,

Attendu que de nombreuses personnes habitant au nord de la voie ferrée se rendent vers le centre d'achat via cette ruelle en été, mais que certaines d'entre elles doivent faire un détour en hiver en raison soit d'incapacité physique, soit du transport d'enfant en poussette (voir figure #2),

Sur une proposition de Jean-Noël Ouisse et dûment appuyé par Mathieu Legrand, le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de :

- Procéder à une analyse statistique de l'utilisation du passage, en continuité de la rue Laperrière et entre la rue Turcotte et l'arrière du centre commercial (Super C) et ce, en période de haute saison d'utilisation en été;
- Procéder à un projet pilote pour la saison hivernale 2022-2023 en damant ce passage
- Procéder au déneigement adéquat à partir de la saison hivernale 2023-2024 de ce passage pour toutes clientèles, incluant les personnes à mobilité réduite.

Adopté à l'unanimité.

## **22-CA-56B**

SUR UNE PROPOSITION DE M. MATHIEU LEGRAND ET SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de défrayer un montant de 100.00 \$ pour les services d'animation à Animagination lors de l'activité de rallye-vélo.

**ADOPTÉ**

## **22-CA-57**

Attendu que le tracé projeté passe en arrière du Super C, sur la propriété de la compagnie Trudel Alliance,

Attendu qu'il s'agit d'un sentier polyvalent dont l'usage est non exclusif aux cyclistes, la largeur de 3.75 mètres minimum (piste cyclable en site propre et usage polyvalent).

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le Conseil de quartier de Vanier recommande à la compagnie Trudel Alliance d'autoriser un aménagement de piste cyclable et piétonnier sur leur propriété, selon le tracé en rouge sur la carte, et ce, avec la collaboration de la Ville de Québec.

**ADOPTÉ**

## **22-CA-057 Liste des priorités dans le cadre des élections au Québec**

Le Conseil de quartier de Vanier souhaite faire connaître **les priorités pour notre quartier** auprès des différents partis politiques dans le cadre des élections au Québec le 3 octobre prochain, sans négliger toutes les demandes émises par d'autres organisations:

- Que des résidents puissent avoir accès plus facilement au **Programme de Supplément de loyer**, afin de contrer des problèmes financiers vécus par ces personnes.
- Que le Gouvernement du Québec octroie davantage de « **permis** » pour des résidents de la Ville de Québec, dans le cadre du Programme de Supplément de loyer.
- Que le Gouvernement du Québec fasse davantage la promotion du **Programme de l'Allocation au loyer** (via Revenu Québec) pour qu'ils atteignent la clientèle visée.
- Que le Gouvernement du Québec simplifie « **les avantages fiscaux pour les aînés** » en les regroupant.
- Que le Gouvernement du Québec reconnaisse le « **bénévolat** » fait par des proches aidants, par un crédit plus substantiel au niveau fiscal.
- Que le Gouvernement du Québec accepte de financer le **transport collectif gratuit** pour les personnes aînées dans la Ville de Québec.
- Que le Gouvernement du Québec donne une réponse significative de **respect et d'écoute de sa population aînée de 65 ans et plus** (1 personne sur 5) en leur facilitant la prise de rendez-vous dans un CLSC ou GMF (pour les prises de sang par exemple) par un numéro de téléphone spécifique qui garantirait une **réponse immédiate par une personne physique**, et non une musique en attente ad nauseam, ou un message sur un répondeur. Cette réalisation devrait se faire rapidement après la période électorale.
- Que le Gouvernement du Québec contribue et **encourage les « déplacements actifs »** dans les municipalités, dont la Ville de Québec, en s'assurant que les personnes vulnérables soient bien et mieux protégés, et ce, par des campagnes de promotion sur la sécurité routière pour atteindre toute la population (pas uniquement avec les outils numériques).
- Que le Gouvernement du Québec fasse connaître rapidement sa décision concernant la **transformation de l'Autoroute Laurentienne en boulevard urbain**, projet qui contribue ainsi à une forte augmentation de l'anxiété des résidents à proximité. Le sujet du 3<sup>e</sup> lien entre Québec et Lévis et où sera situé sa sortie dans la Ville de Québec préoccupe au plus haut point les résidents du quartier et est une autre source d'anxiété.

**SUR UNE PROPOSITION DE JACYNTE FORTIN ET SECONDÉE PAR M. ANDRÉ GARON, IL EST RÉSOLU A LA MAJORITÉ** d'accepter la liste de priorités du Conseil de quartier à l'intention des candidat(e)s pour les élections provinciales du 3 octobre 2022, dans la circonscription Vanier–Les Rivières.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

## **22-CA-058 Renforcement de la canopée dans le quartier**

- Attendu que le quartier de Vanier est toujours identifié et reconnu par d'immenses ilots de chaleur;
- Attendu que dans le Budget 2022 de la Ville de Québec, il n'y avait pas de montant identifié et attribué pour implanter de nouveaux arbres dans le quartier de Vanier spécifiquement;
- Attendu qu'une action « forte » de la part de la Ville devra être réalisée pour atteindre son objectif de 25% de la superficie du territoire couvert par la canopée sur un horizon de moyen terme, sachant que l'atteinte de la maturité d'un arbre peut être de plus de 10 ans;
- Attendu que cet objectif ne peut être atteint que par la volonté de tous les acteurs du quartier et la participation de tous, tant résidents, commerces, entreprises incluant le secteur du Parc industriel Cardinal sont nécessaires;

**SUR UNE PROPOSITION DE M. MAHAMADOU SISSOKO SECONDÉE PAR M. JEAN NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT** que le Conseil de quartier de Vanier recommande à

la Ville de Québec d'inscrire une somme appréciable et suffisante dans le Budget 2023 et dans le PQI incluant le Plan de verdissement de Vanier, afin d'atteindre cet objectif spécifique pour une couverture « verte » du quartier de Vanier.

**ADOPTÉ**

**22-CA-059**

SUR UNE PROPOSITION DE MME JACYNTHE FORTIN ET SECONDÉE PAR M. ANDRÉ GARON, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal du 21 juin 2022.

**ADOPTÉ**

**22-CA-060**

SUR UNE PROPOSITION DE JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHE FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal du 29 juin 2022.

**ADOPTÉ**

**22-CA-061**

SUR UNE PROPOSITION DE MME NICOLE LAVEAU ET SECONDÉE PAR M. ANDRÉ GARON, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de défrayer un montant de 95.00 \$ pour les services de secrétariat fournis par Mme Renée Poulin pour l'assemblée du 20 septembre 2022.

**ADOPTÉ**

**22-CA-062**

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET DÛMENT APPUYÉE PAR MME JACYNTHE FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de :

1. Concevoir des aménagements cyclables sécuritaires pour les enfants aux abords des deux écoles primaires dans le quartier de Vanier, afin de favoriser les déplacements actifs et ce, le plus tôt possible,
2. Prendre en compte la proposition de réseau cyclable suggéré par le Conseil de Quartier de Vanier (décembre 2021),
3. Considérer la traversée de la Passerelle des trois Sœurs et les rues Bourdages & Monseigneur-Plessis comme un axe majeur de déplacement actif entre la zone résidentielle du quartier et le centre-ville,
4. Consulter le Conseil de Quartier de Vanier quant aux projections du réseau dans notre quartier, afin de le développer en fonction des besoins des résidents du quartier,
5. Réaménager l'intersection Wilfrid-Hamel / Marie-de-l'Incarnation / Plante en prenant soin de consulter et de vivement considérer les personnes les plus vulnérables. »

**ADOPTÉ**

## **22-CA-063**

SUR UNE PROPOSITION DE MME JACYNTHE FORTIN ET SECONDÉE PAR M. MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de demander à la Ville de Québec d'avoir une présentation sur les rues partagées, saisonnières, piétonnes et conviviales lors d'une de nos prochaines réunions publiques.

**ADOPTÉ**

## **22-CA-064**

Considérant que l'adoption du PPU Hamel-Laurentien aura un impact très important sur notre milieu de vie dans le quartier pour les zones touchées et ce, pour plusieurs années,

Considérant la forte augmentation de la population dans ces zones,

Considérant que dans le passé, les résidents de Vanier ont vécu beaucoup de frustrations, causées par les demandes de dérogation de la part des promoteurs,

Considérant que le développement dans le quartier à venir est sans précédent en termes de densification, tout particulièrement au sud du boulevard Wilfrid-Hamel,

SUR UNE RÉSOLUTION PROPOSÉE PAR M. ANDRÉ GARON ET DÛMENT APPUYÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de :

- Tenir au moins une séance de consultation des résidents de proximité s'il y a demande de dérogation et de changement de zonage et pour favoriser une meilleure acceptabilité sociale dans le milieu de vie, même si ces demandes transigent auprès du CUCQ, pour favoriser une meilleure acceptabilité sociale dans le milieu de vie, et
- Informer le Conseil de quartier de Vanier de ces changements,
- Même si la Loi ou les règlements n'y oblige pas, afin de favoriser une meilleure acceptabilité sociale de chaque projet.

**ADOPTÉ**

## **22-CA-065**

SUR UNE PROPOSITION DE M. RAYNALD PELLETIER ET DÛMENT APPUYÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec que, à la suite du réaménagement majeur de la rue Mgr-Plessis, les trottoirs des deux côtés de la rue respectent la norme minimale de la ville, soit de 1,75m., avec la modification proposée.

**ADOPTÉ**

## **22-CA-066**

SUR UNE PROPOSITION DE M. MAHAMADOU SISSOKO ET SECONDÉE PAR M. RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal du 20 septembre 2022 avec les modifications apportées.

**ADOPTÉ**

## **22-CA-067**

SUR UNE PROPOSITION DE MME JACYNTHE FORTIN ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de défrayer un montant de 95.00 \$ pour les services de secrétariat fournis par Mme Renée Poulin pour l'assemblée du 18 octobre 2022.

**ADOPTÉ**

## **22-CA-068**

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR JACYNTHE FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de révoquer la résolution notée dans le procès-verbal du 21 juin 2022 à la page 12.

**ADOPTÉ**

## **22-CA-069**

À la suite des discussions entre Mme Laveau et M. Jean-Noël Ouisse, il a été convenu de nuancer les deux « attendu » qui ont suscité un certain malaise. Il a été convenu également de révoquer la résolution prise le 21 juin 2022 et de la remplacer par une nouvelle résolution se lisant comme suit :

- Attendu que les îlots de chaleur sont nombreux dans le quartier de Vanier;
- Attendu que la cible d'indice de canopée de la Vision de l'arbre 2015-2025 de la Ville de Québec est loin d'être atteinte.
- Attendu que le budget prévu par la Ville de Québec n'est pas suffisant pour remédier à cette carence;
- Attendu qu'il existe un fort potentiel de déminéralisation dans le Vieux Vanier du fait des larges rues;
- Attendu que les changements climatiques demandent une réorganisation des espaces urbains;
- Attendu qu'il existe un certain nombre de terrains vacants inexploités appartenant à la société d'état Hydro-Québec;
- Attendu que les promoteurs privés et les résident(e)s ne sont aucunement contraints et incités pour augmenter significativement les espaces verts sur les terrains déjà construits;

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR MATHIEU LEGRAND, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le Conseil de quartier de Vanier signe la lettre d'appui à la préservation et à l'aménagement des espaces verts dans le quartier de Vanier rédigée par le Comité Citoyen Verdi-Vanier en collaboration avec La Ruche Vanier (voir les liens ci-dessous).

**ADOPTÉ**

## **22-CA-070**

SUR UNE PROPOSITION DE M. MATHIEU LEGRAND ET SECONDÉE PAR M. MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal du 18 octobre 2022, version 2, avec les modifications apportées.

## **ADOPTÉ**

### **22-CA-071**

SUR UNE PROPOSITION DE MME JACYNTHÉ FORTIN ET SECONDÉE PAR M. RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de défrayer un montant de 95.00 \$ pour les services de secrétariat fournis par Mme Renée Poulin pour l'assemblée du 15 novembre 2022.

## **ADOPTÉ**

### **22-CA-072**

- Attendu que cette ruelle est située sur le territoire de la ville de Québec,
- Attendu que cette ruelle n'est pas déneigée,
- Attendu que la ville refuse de déneiger cette ruelle. La raison donnée à un résident par suite d'un appel au 311 était que "la rue Blouin située plus au sud est déneigée et permet l'accès au Carrefour Soumande". La raison donnée à la suite d'une demande par résolution du Conseil de Quartier de Vanier étant que "après validation des budgets, la demande est refusée. De plus, cette demande ne cadre pas avec la Politique de viabilité hivernale. En effet, les liens piétonniers qui sont déneigés sont les liens faisant partie d'un cheminement scolaire désigné ou donnant accès soit à un établissement d'enseignement, au circuit de transport en commun ou à un attrait touristique important. Les liens donnant accès à des commerces ou des terrains privés (n'appartenant pas à la Ville) ne sont pas déneigés"
- Attendu que de nombreuses personnes habitant au nord de la voie ferrée se rendent vers le Carrefour Soumande via cette ruelle en été (estimé à une centaine par jour en semaine et davantage en fin de semaine) mais que certaines d'entre elles doivent faire un détour de 380m supplémentaire en hiver en raison soit d'incapacité physique, soit du transport d'enfant en poussette (voir figure #2),
- Attendu que le risque d'accident est accru en hiver du fait de l'accumulation de neige,
- Attendu que plus de 80 personnes ont manifestées leur désir sur les média-sociaux de voir ce passage déneigé,

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ GARON ET SECONDÉE PAR MATHIEU LEGRAND, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le Conseil de quartier adopte la position présentée par M. Jean-Noël Ouisse concernant le déneigement de la ruelle Laperrière.

## **ADOPTÉ**

### **22-CA-073**

- Considérant que des résidents se plaignent de plusieurs excès de vitesse sur la rue Baker ainsi que des arrêts non exécutés au coin des rues Baker et Flamand (voir les plaintes dans le procès-verbal de novembre 2022);
- Considérant que dans le passé, des citoyens se sont déjà plaints à ce sujet, principalement sur la rue Houde;
- Considérant que les résidents qui s'établissent dans notre milieu ont droit de s'attendre à vivre dans un milieu de vie qui prend soin de la sécurité de tous, et tout spécialement les enfants.

SUR UNE PROPOSITION DE MME NICOLE LAVEAU ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE :

1. Le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec que son service de police fasse une surveillance accrue tant pour les vitesses excessives que pour l'exécution des arrêts, pendant quelques journées sur les rues Flamand (entre Houde et Morin) et la rue Houde, et ce, entre 07 h 00 et 08h30 et entre 15 h 15 et 16 h 45.
2. Le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de faire des analyses de vitesse avec des « tubes pneumatiques » spéciaux à cette fin sur ces mêmes tronçons. Nous comprenons que cela pourrait être réalisé après la saison hivernale.
3. Le Conseil de quartier de Vanier souhaite recevoir un rapport à la suite de ces travaux et nous faire savoir les actions que la Ville pourrait même en œuvre.

**ADOPTÉ**

#### **22-CA-074**

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ GARON ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHE FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal du 15 novembre 2022 tel que modifié.

**ADOPTÉ**

#### **22-CA-075**

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter les changements aux dates de calendrier de nos prochaines assemblées jusqu'à la fin juin 2023.

**ADOPTÉ**

#### **22-CA-076**

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHE FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au paiement des deux factures, soit de 2,500.00 \$ et de 500.00 \$, pour un montant total de 3,000.00 \$ à la firme Animagination.

**ADOPTÉ**

#### **22-CA-077**

SUR UNE PROPOSITION DE MME JACYNTHE FORTIN ET SECONDÉE PAR M. RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de défrayer un montant de 95.00 \$ pour les services de secrétariat fournis par Mme Renée Poulin pour l'assemblée du 21 décembre 2022.

**ADOPTÉ**

## CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER

## Bilan des activités de consultation publique de janvier à décembre 2022

Type d'activité	Titre du projet	Référence	Recommandation du conseil de quartier	Décision de l'instance décisionnelle
Séance publique d'information <input type="checkbox"/> Atelier d'échanges <input type="checkbox"/> Consultation écrite <input checked="" type="checkbox"/> Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/> Date : Mai 2022	Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur une partie des lots numéros 1 940 040, 1 940 041 et 2 228 689 du cadastre du Québec  <b>R.V.Q. 3075</b>	Permission temporaire pour le maintien du parc temporaire de Fleur de Lys centre commercial pour 5 ans	Recommander au conseil de Ville d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme.	Le projet de règlement est adopté tel quel
Séance publique d'information <input checked="" type="checkbox"/> Atelier d'échanges <input type="checkbox"/> Consultation écrite <input checked="" type="checkbox"/> Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/> Date : Mai-Juin 2022	Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne  <b>R.V.Q. 3080</b>  Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme et le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur	Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne	Recommander au conseil d'arrondissement des Rivières et au conseil de Ville d'approuver les projets de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec des demandes particulières (voir <a href="#">Mémoire présenté dans le cadre du programme particulier d'urbanisme - Pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne</a> )	Le projet de règlement a été modifié suite à la démarche de consultation publique et a par la suite été adopté. Voir le <a href="#">rapport de consultation</a> .

Type d'activité	Titre du projet	Référence	Recommandation du conseil de quartier	Décision de l'instance décisionnelle
	<p>l'urbanisme relativement à la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne</p> <p><b>R.V.Q. 3081</b></p> <p>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne</p> <p><b>R.C.A.2V.Q. 325</b></p>			
<p>Séance publique d'information <input type="checkbox"/></p> <p>Atelier d'échanges <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Consultation écrite <input type="checkbox"/></p> <p>Demande d'opinion <input type="checkbox"/></p> <p>Date : Juin à septembre 2022</p>	Non applicable – projet de réaménagement de rue	Réaménagement de la rue Monseigneur-Plessis	Les administrateurs ont été sollicités en rencontre de travail et par la suite lors d'un atelier d'échanges avec les résidents du secteur. Il n'y avait pas de modifications à la réglementation.	Non-applicable